

# FEDECARDIO | 1 million de fumeurs en moins en 2017 !



## 1 million de fumeurs en moins en 2017 !

Le tabac est la première cause de mortalité évitable avec 73 000 décès attribuables au tabac en 2013 et un coût social estimé à 120 milliards d'euros en 2010 en France.<sup>1</sup>

## Une baisse historique du nombre de fumeur

En 2017, 31,9% des personnes de 18-75 ans interrogées ont déclaré qu'elles fumaient au moins occasionnellement et 26,9% quotidiennement. C'est une baisse de respectivement 3,2 et 2,5 points par rapport à 2016.<sup>1</sup>

En 2017, les ex-fumeurs représentaient quant à eux 31,1% des 18-75 ans (34,7% des hommes et 27,7% des femmes) et **les personnes n'ayant jamais fumé 37,1%** (30,2% des hommes et 43,6% des femmes).<sup>1</sup> La part des personnes n'ayant jamais fumé était quant à elle en augmentation (de 34,3% à 37,1%). Enfin, la part d'ex-fumeurs était stable par rapport à 2016.<sup>1</sup>

## Quantité de tabac fumé

En 2017, les fumeurs quotidiens consommaient en moyenne 13,3 cigarettes (ou équivalent) par jour, les hommes 14,2 et les femmes 12,2. Cette quantité apparaît en très légère baisse par rapport au niveau de consommation de 2010.<sup>1</sup>

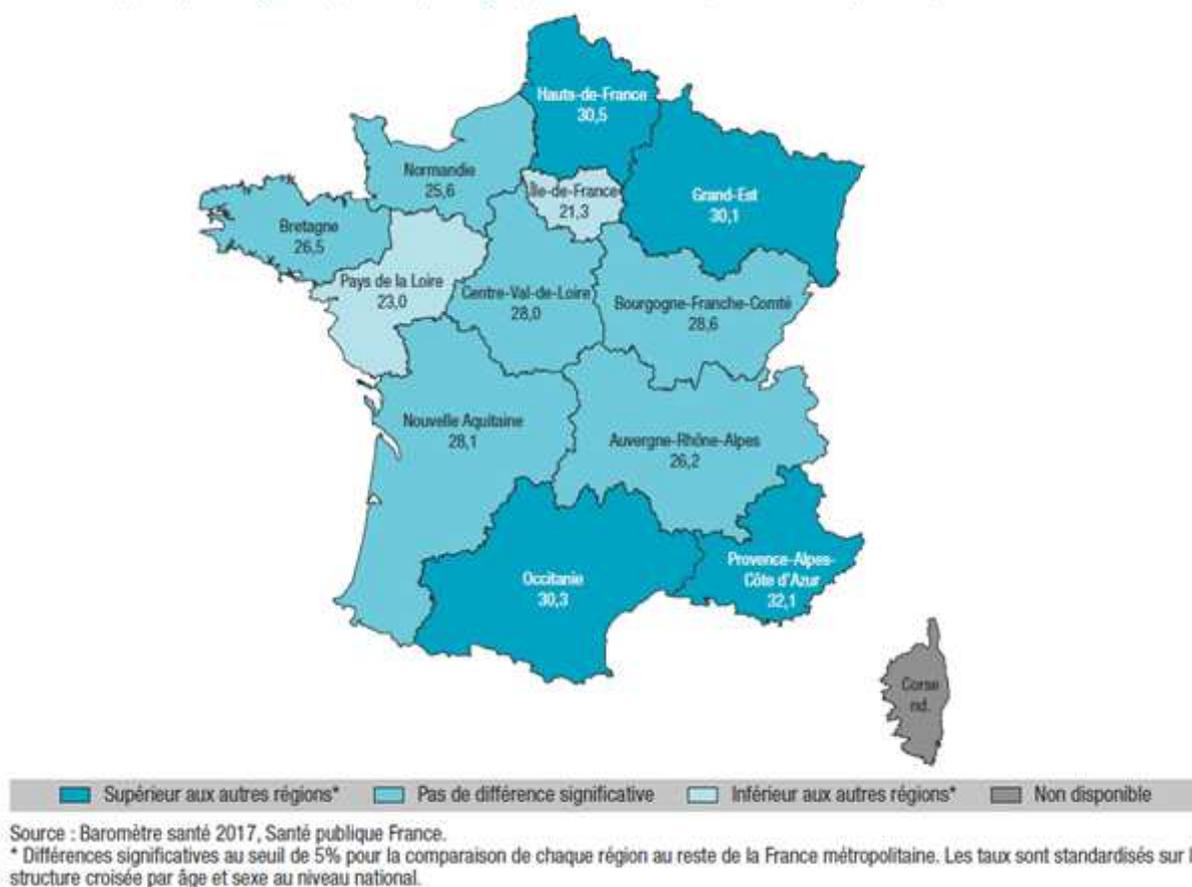
## Tentatives d'arrêt

Parmi les fumeurs quotidiens, 26,3% avaient fait une tentative d'arrêt d'au moins une semaine dans l'année, proportion en hausse par rapport à 2016 (24,0%).<sup>1</sup>

## Disparités régionales

Par ailleurs, les données du Baromètre santé 2017, soulignent de fortes disparités régionales : l'Ile-de-France et les Pays-de Loire sont les régions où l'on fume le moins en 2017 avec des prévalences respectives de 21,3% et de 23%. A l'inverse, dans quatre régions les prévalences étaient plus élevées que dans le reste de la métropole : PACA (32,1%), Hauts-de-France (30,5%), Occitanie (30,3%) et Grand Est (30,1%).<sup>2</sup>

Prévalence (en %) du tabagisme quotidien par région parmi les 18-75 ans, France métropolitaine, 2017



## Fin de la disparité liée au revenu

Autre fait marquant, **le tabagisme quotidien diminue également chez les fumeurs les plus défavorisés** : passant de 39% en 2016 à 34% en 2017 parmi les personnes à bas revenus et de 50% à 44% parmi les personnes au chômage.<sup>2</sup> En conséquence, pour la première fois depuis le début des années 2000, les inégalités sociales en matière de tabagisme cessent de croître. C'est l'un des objectifs du Programme National de Réduction du Tabagisme initié en 2014.<sup>1</sup>

## Tabac à l'adolescence

En 2017, 6 adolescents de 17 ans sur 10 (59,0%) ont déclaré avoir déjà fumé au moins une cigarette au cours de leur vie. **Ce niveau est en nette baisse par rapport à 2014 et largement en deçà de celui mesuré au début des années 2000** (77,6%). De même, le tabagisme quotidien se révèle en très nette diminution, avec 1 jeune adolescent sur 4 (25,1%) concerné. L'usage de la chicha suit la même tendance, 1 jeune sur 2 (49,9%) l'ayant déjà expérimentée en 2017. Dans ce contexte de moindre consommation, une part importante des jeunes déclarent à 17 ans encore être exposée à la fumée de tabac, 24,0% à la maison et 62,9% devant leur établissement scolaire. Par ailleurs, malgré l'interdiction de vente aux mineurs, les adolescents n'ont aucune difficulté à acheter leurs cigarettes chez un buraliste, 94,5% des fumeurs quotidiens le faisant régulièrement. La très grande majorité de ceux qui en ont acheté déclarent n'avoir en outre jamais eu besoin de justifier de leur âge (68,4%).<sup>1</sup> L'adolescence reste la période privilégiée de l'initiation au tabac, et la fin de l'adolescence celle des premières consommations régulières. La lutte contre le tabagisme des jeunes est donc un enjeu majeur de santé publique toujours très actuel en France. Les dernières enquêtes scolaires HBSC (*Health Behaviour in*

*School-aged Children*), réalisée en 2014 parmi les collégiens, et Espad (*European School survey Project on Alcohol and other Drugs*), effectuée en 2015 auprès des lycéens, avaient montré une baisse marquée des consommations de tabac, même si la France se maintenait dans le premier tiers des pays européens du point de vue de l'usage quotidien de tabac à 16 ans.<sup>1</sup>

Ainsi, entre 2011 et 2015, en population lycéenne, l'expérimentation et l'usage quotidien étaient en recul respectivement de 7 points et de 8 points. L'enquête Escapad 2017 confirme cette tendance avec, en 2017, les plus faibles niveaux d'usage jamais observés depuis 2000. Le recul du tabagisme chez les adolescents est un phénomène aussi observé au niveau européen. Cela pourrait signifier un processus de dénormalisation du tabac.

Les adolescents interrogés dans cette dernière enquête, majoritairement nés en 1999, appartiennent à une génération qui avait entre 9 et 10 ans au moment de la loi HPST en 2009 qui a étendu l'interdiction de vente de tabac à l'ensemble des mineurs. Ils ont donc vécu leur période d'adolescence dans un contexte où l'interdiction pouvait sembler normale, contrairement à leurs aînés ayant connu un contexte plus permissif. Les représentations semblent également de plus en plus négatives dans les nouvelles générations.<sup>1</sup>

## **Programme national de réduction du tabagisme**

### **Mieux protéger les jeunes**

4 mesures principales ont été mises en place pour mieux protéger les jeunes du tabagisme :

- la mise en place du paquet neutre
- l'interdiction des arômes
- Les hausses de prix
- Le fait d'étendre les lieux sans tabac

### **Mieux aider les fumeurs à aller vers l'arrêt du tabac**

Désormais infirmiers, masseurs/kiné, chirurgien dentistes, médecins du travail, sages-femmes peuvent prescrire des substituts nicotiques. Depuis 2007, les substituts nicotiques sont pris en charge dans le cadre d'un forfait annuel, à hauteur de 150 € par an.

Depuis 2018, certains de ces traitements (des gommes à mâcher et des patchs ) ne sont plus pris en charge dans le forfait car ils sont désormais remboursables à 65 %, comme n'importe quel médicament. Les complémentaires santé prennent en charge le ticket modérateur de ces médicaments. Cette prise en charge permet de supprimer l'avance de frais chez le pharmacien, nécessaire dans le cadre du forfait, et d'avoir le même tarif dans toutes les pharmacies pour ces traitements.

Pour les autres produits de substitution nicotinique pas encore pris en charge par l'Assurance maladie le forfait de 150 € par année civile reste en place jusqu'à fin 2018

Par ailleurs un autre produit médicamenteux d'aide au sevrage, utilisé en deuxième intention (varénicline) est remboursé à 65% depuis avril 2017.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été créé un fonds de lutte contre le tabac qui est déjà abondé, dès 2018, par le prélèvement d'une contribution sociale sur le chiffre d'affaires des

distributeurs de tabac. Il permettra de financer des actions de lutte contre le tabac et la recherche.<sup>1</sup>

### **Action européenne et internationale**

Un dispositif européen de traçabilité des produits du tabac sera mis en place dès 2019.<sup>1</sup>

### **Perspectives**

Si, au travers des résultats récents d'Escapad et du Baromètre santé, de premières inflexions positives commencent à être observées, seule la poursuite de l'effort engagé permettra de changer la situation en profondeur dans notre pays. Plus que jamais, la lutte, contre le tabac reste une priorité majeure de santé publique en France. Inscrite dans la stratégie nationale de santé, la lutte contre le tabac se traduira par la publication en 2018 d'un PNRT- 2 (Programme National de Réduction du Tabagisme), qui proposera de nouvelles perspectives d'actions pour les années à venir. <sup>1</sup>

### **Arrêt du tabac en lien avec le Mois sans tabac**

Près d'un fumeur quotidien sur six (15,9%) a déclaré avoir fait une tentative d'arrêt au dernier trimestre 2016. Environ la moitié des individus ayant fait une tentative d'arrêt au dernier trimestre 2016 ont utilisé une aide extérieure (47,7%).<sup>1</sup>

### **Aides utilisées au dernier trimestre 2016**

Cette proportion était plus élevée parmi ceux déclarant que leur tentative était liée à Mois sans tabac (67,1%) que chez les autres (43,3%). Les principales aides utilisées étaient la cigarette électronique (26,9%) et les substituts nicotiques (18,3%). Environ un fumeur sur dix ayant fait une tentative d'arrêt a eu recours à un médecin ou un autre professionnel de santé (10,4%) ou a consulté le site Tabac info service (9,1%). Les autres aides utilisées concernent moins de 5% des répondants.<sup>1</sup>

## **Campagne 2018**

A l'occasion du 31 mai, le Ministère des Solidarités et de la Santé lance avec Santé publique France et l'Assurance Maladie une grande campagne pour promouvoir Tabac Info Service. **Les spots TV** donnent la parole à l'entourage de personnes ayant réussi à arrêter de fumer grâce à l'un de ses services : l'application, le site web ou le 39 89. **Ils ont été diffusés sur les chaînes hertziennes du 11 au 24 juin.** La promotion du dispositif **s'est fait également sur les ondes du 31 mai au 26 juin, sur le web du 31 mai au 30 juin et en affichage du 29 mai au 18 juin.**

**La campagne d'affichage encourage également les fumeurs à faire appel à un professionnel de santé** pour bénéficier de toute l'aide dont ils ont besoin.

### **Sources :**

<sup>1</sup> [BEH Tabac n°14-15/2018](#)

<sup>2</sup> [Communiqué de presse : Baisse historique du tabagisme en France de Santé Publique France](#)



Tabac : pour mon coeur j'arrête maintenant !

[Télécharger](#)